



Une solution durable pour l'élimination
des eaux de rinçage du pulvérisateur

peu coûteux

flexible et efficace

simple

pour chaque exploitation

En savoir plus: www.syngenta.ch



**Kit pour la gestion des eaux contenant
des résidus de produits phytosanitaires**

syngenta®

syngenta®

De quoi est composé le RemDry?



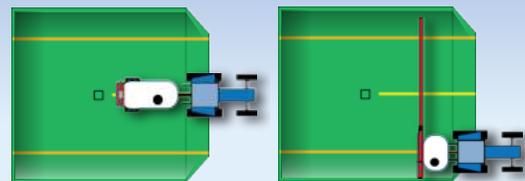
MODULE 1

Une Plateforme de rinçage mobile

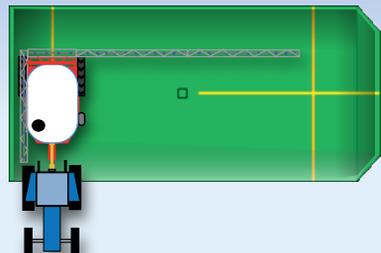
- **Membrane en PVC** robuste et résistante.
- **Mise en place rapide et facile** sur un sol nu en dépliant/repliant la membrane sur place.
- Disponible en deux dimensions afin de s'adapter aux différents types de pulvérisateurs.
 - Pulvérisateurs pour vergers (portés ou traînés) et pulvérisateurs de grande culture (portés ou traînés) avec une largeur de rampe allant jusqu'à 12 mètres (**type S: 6x6 mètres**) ou plus large que 12 mètres (**type L: 6x12 mètres**).



Type S



Type L



- S'utilise pendant le remplissage et le mélange, pour vidanger les restants de bouillie présents dans le pulvérisateur ou pour rincer le pulvérisateur.
- Les restants de bouillie sont collectés dans le réservoir central et sont ensuite pompés vers la cuve RemDry.

MODULE 2

Cuve d'évaporation

- Le RemDry se compose d'une **cuve octogonale en acier** qui est recouverte par un **toit transparent**, et présente des ouvertures sur tous les côtés.
- **Facile et rapide à installer** et sans besoin de fixation sur une surface en dur (des points d'ancrage sont disponibles pour une meilleure stabilité).
- La cuve RemDry permet de recevoir **jusqu'à 2.500 litres** d'eau de rinçage.



- Double paroi
- **La lumière du soleil et le vent** permettent d'évaporer l'eau, en laissant les résidus de produits phytosanitaires former un **dépôt sec** sur le revêtement interne.
- Le dépôt accumulé est ensuite récolté **de manière sûre** afin d'être évacué vers un centre de traitement lorsqu'un volume important de dépôt sec a été accumulé.



- Le RemDry doit être utilisé en respectant les réglementations environnementales locales et doit être placé à une distance suffisante des cours d'eau et routes, des surfaces de travail, des surfaces domestiques et des surfaces d'élevage à la ferme.

Chaque module peut être obtenu séparément